



Bruno Bidjang n'y est pour rien dans des événements néfastes en cours.

Le juge d'instruction du tribunal militaire n'a pas pu établir sa culpabilité. Après donc 26 jours de détention au secrétariat d'Etat à la Défense, le directeur du pôle médias du groupe l'Anecdote a recouvré la liberté.

Toutefois, certaines personnes poursuivies dans le cadre de cette affaire ont été placées sous mandat de dépôt à la prison principale de Kondengui, c'est notamment le cas de l'homme d'affaires Jean Pierre Amougou Belinga, inculpé de « complicité de torture par aide » ou encore le lieutenant-colonel Justin Danwe, Directeur des Opérations à la DGRE, accusé de « Filature, enlèvement et torture ».